



PANEL 2 – Sommet des élus Locaux et Régionaux pour le climat

Intervention de M. Mohamed Boudra
Maire d'Al Hoceïma

Président du Conseil politique de la Commission Méditerranée de CGLU

Je suis heureux d'être ici à plusieurs titres. Je m'exprime en tant que Maire d'Al Hoceïma et Président du Conseil politique de la Commission Méditerranée de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Avec la Commission Méditerranée, je porte régulièrement les messages des élus locaux et régionaux. Sur les questions climatiques, je l'ai notamment fait lors de la Réunion climat en décembre 2014, à la MEDCOP 21 en juin 2015 et aujourd'hui avec vous.

Je suis le premier intervenant de ce panel et je vais donc commencer par vous rappeler les prérequis pour assurer la mobilisation pérenne des financements au niveau local, nécessaires pour mettre en œuvre les actions d'adaptation comme d'atténuation des changements climatiques et atteindre les objectifs et les engagements fixés dans les accords climat. En effet la mobilisation de ressources endogènes et pérennes par les collectivités constitue la base d'une bonne santé financière pouvant donner accès à des ressources externes.

A cet effet, je vous propose de vous exposer les 5 recommandations fondamentales émises par CGLU et sa Commission Finances Locales et Développement pour le financement et la mise en œuvre effective des politiques publiques qui permettront de relever les enjeux de développement.

La majorité des investissements à faire pour assurer un développement soutenable qui prenne en compte prioritairement les enjeux climatiques sont de la responsabilité des gouvernements locaux. EN ce sens nous ne pouvons pas dissocier les investissements « verts » des investissements en infrastructures et services de bas. A l'heure actuelle, une grande partie de ces gouvernements locaux et régionaux ne sont pas en mesure de les impulser. Des études montrent qu'en moyenne ces montants devraient être triplés d'ici les 15 prochaines années. Des réformes en profondeur des systèmes de financement local sont à mettre en place rapidement. Dans la perspective de ces réformes, CGLU propose de travailler sur les axes suivants :



Je ne vais pas détailler ces cinq propositions que vous pouvez trouver sur le site de la Commission Finances locales et développement. Cependant, je souhaite insister sur certains points.

En tant qu'élu local méditerranéen, je crois que la 1^{ère} et la 4^{ème} recommandations sont particulièrement pertinentes. Il est nécessaire **d'achever la décentralisation financière** et d'appliquer les principes mis en avant au niveau mondial et en Europe :

- proportionnalité entre financements et compétences
- droit à des revenus propres
- utilisation limitée des transferts intergouvernementaux conditionnels
- solidarité entre les territoires
- droit à l'emprunt pour financer notamment les infrastructures

Les premiers résultats de l'Observatoire Mondial des Finances Locales de CGLU montrent que sur un échantillon de 101 pays, les pays de la zone Méditerranée se trouvent en dessous de la moyenne mondiale, en termes de part des dépenses locales comme des recettes locales par rapport aux dépenses et recettes nationales.¹ Cela démontre une faible autonomie fiscale,

¹ 14.73% des dépenses totales réalisées par les CL contre 23.89% en moyenne au niveau mondial, et 16.60% des recettes locales affectées aux collectivités contre 23.80% de moyenne mondiale.

une marge de manœuvre souvent limitée sur les ressources récurrentes et une faible capacité d'investissement.

La recommandation 3 est en plein dans le sujet qui nous réunir aujourd'hui. Du fait de l'ampleur des montants à investir, il s'agit de mettre en place des processus pour faciliter la captation de l'épargne mondiale qui est largement disponible mais qui pour de multiples raisons n'est que trop peu accessible aux autorités locales. Et cela vaut pour la finance climat qui bénéficie de multiples fonds spécifiques qui s'adressent peu aux acteurs territoriaux.

Ainsi CGLU pousse pour que les gouvernements locaux et régionaux aient la possibilité **de préfinancer les investissements à travers l'emprunt et/ou les Partenariats Publics Privés**. Ces mécanismes présentent en effet l'avantage d'étaler dans le temps le remboursement des investissements, à condition que les cadres juridiques en place le permettent. Or ce n'est pas toujours le cas. Les PPP permettent également de bénéficier de l'expertise du secteur privé.

Cependant, on peut noter que les PPP sont généralement concentrés sur des investissements qui génèrent des recettes et de ce fait, ils ont tendance à être concentrés sur des territoires offrant certaines garanties (stabilité politique, cadre réglementaire clair, ressources humaines suffisantes en nombre et en qualification pour piloter les projets) et sur des projets de grande envergure dans des secteurs tels que les transports et l'électricité.

Dans les pays où les collectivités n'ont pas ou ont de très faibles capacités d'emprunt, comme c'est le cas pour plusieurs pays de la zone Méditerranée, on ne peut pas attendre de réformes structurelles profondes qui sont liées à un contexte politique souvent instable. Il faut ainsi instaurer des **mécanismes de garantie en faveur des collectivités locales et régionales** car ces dernières sont encore considérées comme des partenaires risqués. En matière de climat, différer l'action aura un coût de plus en plus élevé et partagé par tous. Il est donc nécessaire et urgent d'agir, de faciliter les investissements à travers ces garanties qui permettent une sécurisation des investissements, en parallèle de programmes de renforcement de capacités sur le long terme

Enfin CGLU milite pour **une plus grande implication de l'Aide Publique au Développement et de la finance climat dans le développement des villes et territoires**. Les gouvernements locaux et régionaux sont tout à fait reconnus sur le papier comme des acteurs primordiaux pour l'atteinte des ODD ou encore la mise en œuvre du nouvel agenda urbain mondial. Cependant, le fléchage des moyens financiers des grands bailleurs internationaux et nationaux vers ces gouvernements et l'effet levier qu'ils exercent sur les investissements est encore bien trop faible. Les banques de développement pourraient jouer un rôle d'impulsion et d'entraînement des autres sources de financement en concentrant une partie plus conséquente leurs actions et moyens sur les territoires, en particulier les plus vulnérables, où les besoins sont les plus pressants.

Je tiens pour conclure à revenir sur la dernière recommandation de CGLU : **créer un observatoire mondial et pluri-partenarial des finances locales, que nous considérons comme un outil nécessaire** afin de suivre les capacités financières des gouvernements locaux et régionaux à atteindre les ODD et créer une communauté de savoirs et de pratiques. Une première publication de l'observatoire a été réalisée et nous espérons que les prochaines

éditions pourraient contenir des indicateurs plus fin concernant la finance et les investissement climat.

Ainsi, je pense qu'à condition de mettre en place les mécanismes financiers adaptés à la situation des gouvernements locaux, et à impulser le dialogue sur ces sujets entre les différents niveaux de gouvernement à travers la transparence et un cadre de la décentralisation adapté, la finance climat pourrait constituer une opportunité majeure pour mieux canaliser l'épargne mondiale vers les territoires.